

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 16

Nombre de conseillers suppléés : 1

#### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

#### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

#### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_119 : MARCHES / ATTRIBUTION DU LOT N°01 "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUÉS ANNEXES" RELATIF AUX MARCHÉS D'ASSURANCES POUR AURILLAC AGGLOMÉRATION**

**Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Les différents contrats d'assurances qui couvrent les activités de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, devenue Aurillac Agglomération, arrivés à échéance le 31 décembre 2024, ont fait l'objet d'une nouvelle consultation en procédure d'appel d'offres.

Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2024, tels que décrits ci-dessous pour les lots numéros 2 à 6 :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant TTC annuel offre de base</b>	<b>Montant TTC annuel offre de base + PSE</b>
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES		53 897,93 €
3	Assurance des véhicules à	Groupement de la SMACL	145 173,55 €	

	moteur et des risques annexes	ASSURANCES SA		
4	Assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	5 763,66 €	
5	Assurance des prestations statutaires	Groupement BEAH / ACCELERANT INSURANCE / ACTE-VIE	292 215,29 €	
6	Assurance de la navigation	Groupement ACL COURTAGE / GENERALI	1 347,43 €	

Concernant le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », par délibération du 24 février 2025 et suite à une consultation lancée sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 février 2025, tel que décrit ci-dessous :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base
1	Assurance dommages aux biens et des risques annexes	Groupement VERSPIEREN / YSA SOLUTIONS	121 650,00 €

Toutefois, ce groupement a modifié son offre lors de la phase d'attribution du marché, rendant ainsi caduque la décision de la Commission d'Appel d'Offres et donc la délibération prise le 24 février 2025, ce qui explique la présente délibération.

En effet, la compagnie d'assurance YSA SOLUTIONS, porteur du risque à 100 %, qui avait exclu de son offre initiale les campings ainsi que l'aire de grand passage de Leyritz, a décidé de ne plus prendre en charge les déchetteries, le centre de tri et de faire porter ce risque par une autre compagnie d'assurance.

En conséquence, le courtier a décidé de se rapprocher d'autres compagnies et a ainsi proposé une nouvelle offre de groupement :

Groupement	Fonction
VERSPIEREN, Courtier en assurances	Gestionnaire du contrat
HELVETIA Solutions Entreprises, Compagnie d'assurance	Porteur du risque à 100 % *Pour une superficie totale de 43 534 m <sup>2</sup>
* Exclus les centres de tri, déchetteries, l'aéroport et tous les ouvrages relatifs à l'eau ainsi que la Station de Souleyrie	

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont admis cette nouvelle candidature et ont demandé au service gestionnaire, en relation avec le Cabinet ARIMA Consultant, de procéder à une analyse détaillée de cette nouvelle offre, telle que décrite ci-dessous :

Offre groupement	AE	Solution de base	
		TAUX /M <sup>2</sup>	Cotisation totale
		TTC	TTC

Groupement VERSPIEREN / HELVETIA Solutions	X	2,42 €	<b>105 356,23 €</b>
---	---	--------	---------------------

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2025 a attribué le lot « Assurance dommages aux biens et risques annexes » à ce groupement :

SOCIÉTÉ	AE	Solutions de base	
		TAUX /M <sup>2</sup>	Cotisation totale
		TTC	TTC
Groupement VERSPIEREN / HELVETIA Solutions	X	2,42 €	<b>105 356,23 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2025, tel que décrit ci-dessous :

Intitulé du marché	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base
Assurance dommages aux biens et des risques annexes	Groupement VERSPIEREN / HELVETIA	105 356,23 €

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer le marché pour le lot « Assurance dommages aux biens et des risques annexes » et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.